

VILLE DE RIXHEIM

Nombre de membres
en exercice :
15

Membres présents :
11

Membre excusé
avec procuration
1

Membres excusés
2

Membre absent
1

Séance du jeudi 12 février 2026
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le douze février de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Présidente

Présents : 11

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET,
Mme Josiane FORêt, Mme Danielle GRUMET, Mme Maryse LOUIS,
Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Fernand THUET,
M. Eddie WAESELYNCK

Excusée avec procuration : 1

Mme Sylvie KUENEMANN, procuration à Mme Maryse LOUIS

Excusés : 2

M. Mathieu GARÉ
M. Raphaël SPADARO

Absent : 1

M. Gilbert GOEPFERT

POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**3. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la
Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025**

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/10/2025 au 31/12/2025)

Fournisseurs	Réalisé
A'RHM ET CIGARES	15,00
KELIANIE INTERMARCHE	883,27
SOLEA SAEML	102,00
VILLE DE RIXHEIM	73 533,82
	74 534,09

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- **d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025 pour un montant de 74 534,09 €.**

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 13 février 2026

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :

Valérie MEYER

